

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVON LA PEZE**

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2012

Nombre de Membres		
afférents au conseil municipal	présents	qui ont pris part à la délibération
11	9	9

Date de convocation 31/01/2012
--

Date d'affichage 06/02/2012

L'an deux mille douze et le six février à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de **Monsieur Frédéric HAZOUARD**, Maire.

Présents : Alain PARIZOT, Alain KAUFFMANN, Ange BILLAUDELLE, Claude ADELINÉ,
Alain SIMMONY, Madeleine CHOISELAT, Kathryn PARIZOT, Véronique LEDOUX-
JOURDAN

Absents : Nadine MESME, Vincent ROUSSEAU

Madame Kathryn PARIZOT a été élu secrétaire.

OBJET : VŒU – MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 650 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré à Avon la Pèze, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


